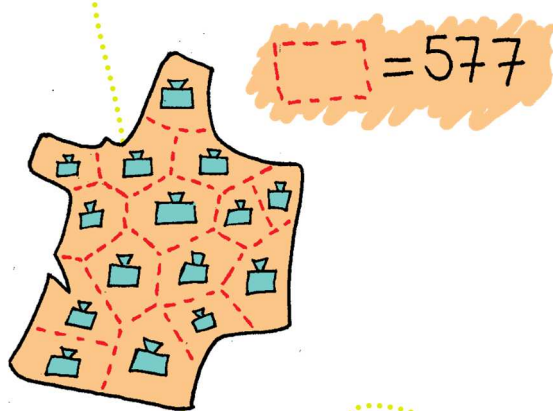
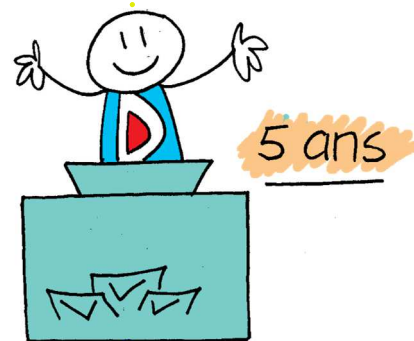


L'élection des députés

Les Français votent directement pour leurs députés.

Ils sont élus pour 5 ans.



577 circonscriptions pour 577 députés

Pour les élections législatives, la France est divisée en circonscriptions. Le partage a été fait selon le nombre d'habitants : environ 125 000 habitants par circonscription.

Comment savoir dans quelle circonscription voter ? C'est écrit en haut de la carte électorale.

Vous pouvez aussi obtenir les informations sur ce site : www.nosdeputes.fr/circonscription

Qui peut être candidat ?

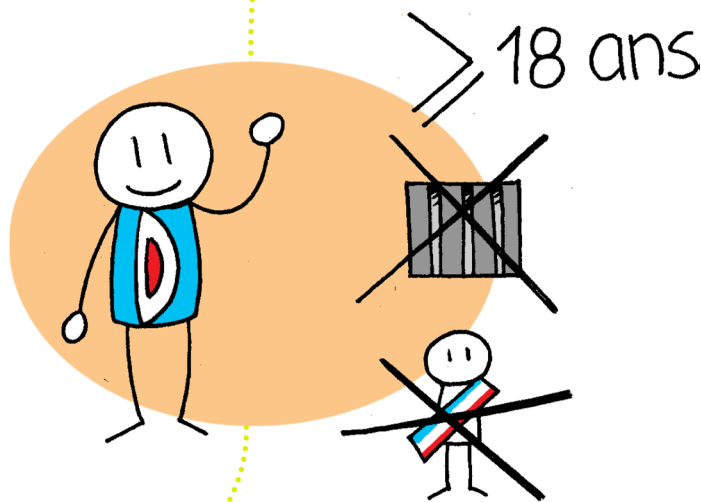
Tous les citoyens de plus de 18 ans, qui n'ont pas eu de problèmes graves avec la justice.

Jusqu'à maintenant, il était possible d'être député et maire ou député et président de région, de département.

Pour ces élections 2017, ce ne sera plus autorisé. Il faudra choisir. C'est ce qu'on appelle le **non-cumul des mandats**.

Pour se faire connaître auprès des citoyens, les candidats peuvent organiser des rencontres dans leur circonscription, poser des affiches, distribuer des documents expliquant leurs idées.

Les partis qui présentent des candidats peuvent communiquer sur leur projet à la radio et à la télévision.



Le premier tour

Pour être élu dès le premier tour, il faut remporter **plus de la moitié des voix**. Mais il faut aussi que les voix représentent **un quart des personnes inscrites** sur les listes électorales. Par exemple, s'il y a 100 000 inscrits dans une circonscription, il faut qu'au moins 25 000 personnes aient voté pour le gagnant.

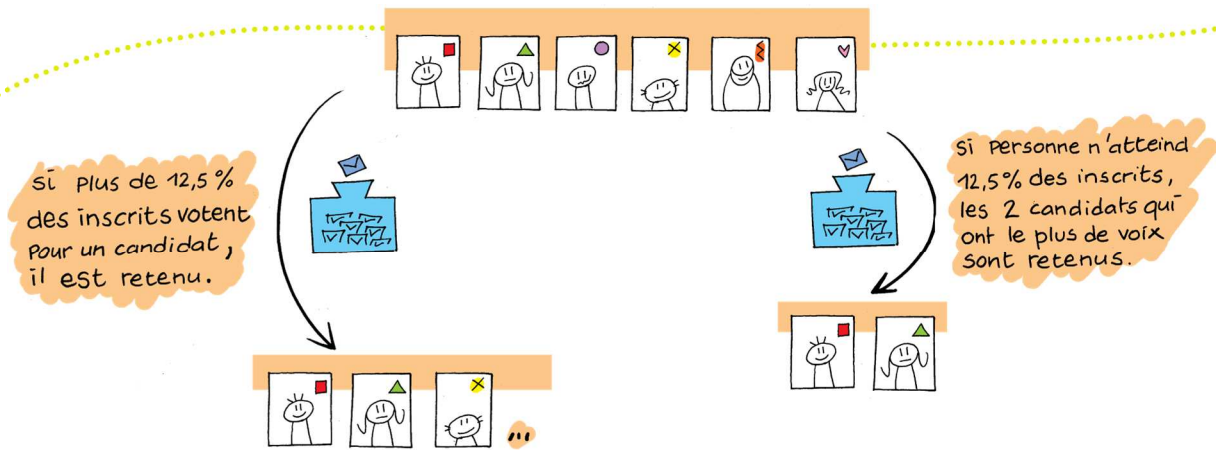
Si aucun candidat n'obtient ce résultat, **un deuxième tour est organisé**.

Le deuxième tour

Les candidats qui participent au deuxième tour sont ceux qui ont obtenu 12,5 % ou plus des votes des personnes inscrites sur les listes électorales. Ils peuvent être 2 ou 3...

Si beaucoup de personnes ne sont pas allées voter, il est plus difficile d'obtenir ces 12,5 %.

Parfois, un seul candidat ou même aucun ne dépasse les 12,5 %. Ce sont alors les deux qui ont gagné le plus de voix qui sont qualifiés pour le second tour.



Au deuxième tour, **le candidat élu est celui qui a remporté le plus de voix**.

